SAS ABO
Société par actions simplifiées
au capital de 5 000 euros
Siège social : 6 Rue Léonard de Vinci
44600 SAINT NAZAIRE
497 650 937 RCS SAINT NAZAIRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 31/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 Mars à 18h, l'associé unique demeurant 6 Rue Léonard de Vinci 44600 SAINT-NAZAIRE,
Propriétaire de la totalité des 500 actions de la SAS ABO, président et associé unique de ladite société,

A pris les décisions suivantes relatives :
- Rapport du Liquidateur en vue de la décision de clôture de liquidation ;
- Examen et approbation du compte de liquidation et répartition pour solde de tout compte ;
- Constatation de la clôture de liquidation et quitus au Liquidateur et décharge de son mandat ;

PREMIERE Décision - Rapport du Liquidateur
L'associé unique, statuant sur le rapport du Liquidateur relatif aux opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un mali de liquidation de 9 097 euros.

DEUXIEME Décision – Imputation d'un mali de liquidation
L'associé unique constate que le compte définitif de liquidation faisant ressortir un solde négatif de 4 097 euros, un capital de 5 000 euros, une réserve légale de 500 euros et un report à nouveau de 5 115 euros, soit un solde de liquidation négatif à 4 097 euros.
En conséquence, aucun remboursement des parts sociales ne pourra être effectué.

Il accepte expressément l'imputation à due concurrence dudit solde négatif sur le compte courant ouvert à son nom dans les livres de la Société.

TROISIEME Décision - Clôture définitive de la liquidation
L'associé unique constate la clôture définitive de la liquidation à compter de ce jour, en conséquence, quitus est donné au Liquidateur de sa gestion, lequel est déchargé de son mandat.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Mr BROQUAIRE François

Broquaire.